

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 janvier 2017 à 20h30**

Etaients présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET -
Jean-Philippe HUTIN - Romuald LUZY - Christophe JOVANI -
Ludovic MEUNIER - Gérard LEPEN - Mickaël MONMUSSON

Absents excusés : Céline BATTE (pouvoir à R. Luzy)
Jérôme DUHANOT (pouvoir à Ch. Jovani)

Absents : //

Secrétaire de séance : L. MEUNIER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 25/11/2016.

Ordre du jour :

- POINTS SUR LES RESULTATS FINANCIERS 2016

*Budget « COMMUNAL » :

. Section de fonctionnement :	Dépenses = - 480 963,89 €	
	Recettes = + 512 858,18 €	
	Excédent =	+ 31 894,29 €
. Section d'investissement :	Dépenses = - 327 659,72 €	
	Recettes = + 270 862,93 €	
	Déficit =	- 56 796,79 €
. Déficit global :		- 24 902,50 €
. Reste à Réaliser :	Dépenses = - 50 900,- €	
	Recettes = + 107 800,- €	
. Excédent global :		+ 56 900,00 €
. Résultat au 31/12/2016 :		+ 31 997,50 €

*Budget « ASSAINISSEMENT » :

. Section d'exploitation :	Dépenses = - 56 866,95 €	
	Recettes = + 88 144,07 €	
	Excédent =	+ 31 277,12 €
. Section d'investissement :	Dépenses = - 32 847,54 €	
	Recettes = + 48 801,00 €	
	Excédent =	+ 15 953,46 €
. Excédent global :		+ 47 230,58 €

*Budget « CCAS »:

. Section de fonctionnement :	Dépenses = - 444,00 €	
	Recettes = + 5 338,63 €	
. Excédent global :		+ 4 894,63 €

Ces résultats seront validés par le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 de chaque budget.

.../...

- **COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS –
COMMISSIONS THEMATIQUES ET PERMANENTES.**

. Chantal BEAUFILS :

Finances – Ressources internes

Cohésion sociale – Equipements et services publics.

. Philippe LAVANDIER :

Développement économiques et aménagement de l'espace
tourisme.

Environnement et développement durable – opérations
d'aménagement.

. Danielle LOPES :

Transports

Logement – habitat.

- **O.N.F. – Travaux sylvicoles –**

Entretien de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une
végétation importante.

Localisation : 3.1., 3.2 sur 4,49 HA

D° : 4 sur 3,40 HA

DELIBERATIONS :

- **LOCATION -3, Route de Saint-Florentin –**

délibération 2017-01-

Suite au départ de Mr Antonin POMMIER et Mme Cécile
TIBONI, et après en avoir délibéré le conseil municipal à
l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le logement à Monsieur Ludovic ROL,
domicilié actuellement au 24, Grande Rue à MONTIGNY LA RESLE,
à compter du 1^{er} avril 2017.

CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à ce
dossier.

- **SUBVENTION – PREVENTION ROUTIERE –**

délibération 2017-02

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

– Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 0

DECIDE d'organiser une animation de sensibilisation à l'insécurité
routière, à l'intention, notamment, des conducteurs seniors, afin de
faire baisser le nombre et la gravité des accidents de la route.

Coût de cette réunion : 190,- €.

Vu que la commune a versé en 2016 une subvention de 150,- €, la
commune n'aura à verser que 40,- €.

CHARGE le Maire de prévoir au budget la somme de 40,- € au
chapitre 65 – article 65748 pour ce projet.

- **COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - AVENANT n°1 A LA
CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DANS
LE DOMAINE DE L'URBANISME ET DES SYSTEMES
D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES « ADS-SIG »**

délibération 2017-03

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2015-052 du Conseil Communautaire
du 17 juin portant création d'un service commun ADS-SIG,

2.../...7

.../...

VU la délibération n°2015-054 du Conseil Communautaire du 17 juin portant sur la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques avec les Communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

VU la délibération n°2015-37 du Conseil municipal du 29 mai portant sur la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adopter un avenant n°1 à la convention afin de modifier les dispositions financières à partir du 1^{er} janvier 2017,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A – Objet de l'avenant :

Compte tenu du nombre d'acte fluctuant, une nouvelle tarification du service commun ADS-SIG est envisagée.

Un avenant n°1 à la convention doit être signé afin de mettre à jour l'article 5 sur la prise en charge financière et la refacturation aux Communes membres du service ADS-SIG.

Ces modifications portent plus particulièrement sur la contribution financière des Communes membres en comportant une part fixe et une part variable.

- La part fixe correspondra à 80% du montant du budget de l'année N pour assurer la trésorerie du service commun instructeur. Elle sera calculée en fonction du nombre d'habitant par commune.

- La part variable correspondra aux 20% restant du coût du service par rapport au nombre d'actes. Elle sera calculée sur la base des actes traités par le service commun sur l'année N.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 2

- **d'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques.

- **d'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

**- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS
REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
délibération 2007-04-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 3

APPROUVE l'arrêté n°PREF/DCPP/SRC/2016/07119 du 16 décembre 2016 de Monsieur le Préfet de l'Yonne, concernant la répartition des sièges entre les 29 Communes membres de la **Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois**, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette Communauté comprend : 68 400 habitants – 64 sièges.

- Auxerre 31 sièges
- MONETEAU 3 sièges
- ST GEORGES S/BAULCHE 2 sièges
- APPOIGNY 2 sièges
- CHEVANNES 2 sièges

.../...

- Les 24 autres Communes = 1 siège par Commune.
« Charbuy-Venoy-Gurgy-Champs s/Yonne-Lindry-Perrigny-
St Bris le Vineux-Villefargeau-Augy-Vincelles-Escamps-
Coulanges la Vineuse-Escolives Ste Camille-Vallan-Montigny
La Resle-Branches-Quenne-Gy l'Evêque-Jussy-Chitry-Bleigny
Le Carreau-Vincelottes-Irancy et Villeneuve St Salves.

- **CONSEIL MUNICIPAL – Départ de
Mme Isabelle CASTRO-DESMEDT- délibération n°2017-05**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la démission, en date du 06 décembre 2016, de Madame Isabelle CASTRO-DESMEDT, Conseillère municipale, suite à son déménagement sur SEIGNELAY.

- **MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE – DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU F.N.P. DE LA C.N.R.A.C.L.
délibération 2017-06**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du Travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : **le document unique.**

De plus, au-delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour la commune de Montigny la Resle de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, la commune de Montigny la Resle travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Public de l'Yonne « C.G.F.P.Y. », qui va accompagner la commune dans cette démarche.

Le Fonds National de Prévention « F.N.P. » de la C.N.R.A.C.L. peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la commune à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du F.N.P. de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales « C.N.R.A.C.L. ».

- **LOCATION SALLE COMMUNALE « 5, Rue Gratto » -
délibération 2017-07**

Le Maire fait lecture, au Conseil municipal, de la délibération du 25 avril 2014 fixant les tarifs de la location de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE d'augmenter les tarifs de la location de la salle communale « 5, rue Gratto », à compter du **1^{er} mars 2017.**

.../...

Habitants de la commune :

. une journée = 100,- €

. deux jours consécutifs = 130,- €

Personnes extérieures à la commune :

. une journée = 130,- €

. deux jours consécutifs = 160,- €

Réunion n'excédant pas une ½ journée = 50,- €

Caution = 200,- €

(tarifs hors associations)

- ETANG COMMUNAL – TARIFS & OUVERTURE -

délibération 2017-08

Le Maire fait lecture, au Conseil municipal, de la délibération n°2012-20 du 16 mars fixant les montants des cotisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le montant des cotisations :

Cotisations annuelles :

• Habitants de la commune :

. pêcheurs de + de 16 ans = 20,00 € (1 ligne et 1 lancer)

. pêcheurs de 7 à 16 ans = 12,50 € (-idem-)

. pêcheurs de moins de 7 ans = gratuit (1 ligne)

accompagnés d'un adulte possédant une carte.

• Personnes extérieures à la commune :

. pêcheurs de + de 16 ans = 30,00 € (1 ligne et 1 lancer)

. pêcheurs de 7 à 16 ans = 20,00 € (-idem-)

. pêcheurs de moins de 7 ans = gratuit (1 ligne)

accompagnés d'un adulte possédant une carte.

Cotisation journalière :

• Habitant ou personne extérieure :

. pêcheur à partir de 7 ans = 6,00 € la journée (1 ligne et 1 lancer)

. pêcheur de moins de 7 ans = gratuit (1 ligne)

accompagné d'un adulte possédant une carte.

- **RAPPELLE** que les enfants jusqu'à 16 ans sont sous la responsabilité et la surveillance des adultes.

- **DIT que l'ouverture de la pêche dans l'étang communal sera du 15 avril au 15 novembre de chaque année.**

- **CHARGE** le Maire d'établir le règlement interne concernant le droit de pêche, la circulation, le stationnement et l'utilisation des équipements.

C.P.I. – BRANCHEMENT DE CHANTIER – délibération 2017-09 -

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du courrier, en date du 19 décembre 2016, de l'Entreprise JAULGELEC SARL de JAULGES, ayant réalisé des travaux pour le compte de la SAS CHAMEROY d'AUXERRE, entreprise en liquidation judiciaire pendant la période du marché public.

Ces deux entreprises faisaient parties du marché « construction du Centre de Première Intervention »

SAS CHAMEROY - lot 02 – gros œuvre-dallage,

SARL JAUGELEC – lot 05 – électricité-chauffage-ventilation.

.../...

Madame le Maire explique que le marché signé avec ces sociétés est un marché public et une retenue de garantie de 5% est appliquée sur le montant des factures présentées. Cette retenue de garantie est restituée à l'entreprise un an après la réception des travaux.

L'Entreprise JAULGELEC a établi un devis auprès de la SAS CHAMEROY le 09 décembre 2015 d'un montant de 964,92 € T.T.C. et concerne la proposition pour mettre en sécurité le branchement EDF existant avec intervention branchement de chantier. Les travaux ont été exécutés le 25 février 2016 et la facture n°2016-140 date du 13 juillet 2016 d'un montant de 964,92 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE de prendre en charge le montant de ces travaux et **DIT** qu'à la période du remboursement du dépôt de garantie à la SAS CHAMEROY, la somme de 964,92 € T.T.C. sera déduite.
CHARGE le Maire de prévoir cette somme à la section « investissement » du budget communal 2017 au chapitre 23 – article 2313.

DIVERS :

. Centre de Loisirs « Les petits montignais »

- Plus d'achat de tickets « Cantine-Garderie » coût annuel = 800,-€.
- Acquisition d'un logiciel J.V.S. « PARASCOL » pour l'inscription des enfants et la facturation.
- . coût du logiciel = 1^{ère} année = 906,- € T.T.C.
- . coût du logiciel = années suivantes = 546,- € T.T.C.

. Bibliothèque :

- Endroit réaménagé pour les petits, adolescents et adultes.
- . Mairie : ouverture le mercredi de 14h00 à 16h00 en présence de :
 - Mireille - Josette (bénévoles)
 - & Kévin (agent d'animation au Centre de Loisirs).
- . Centre de Loisirs : des livres sont à la disposition des enfants pendant les horaires périscolaires. Les enfants peuvent emmener des livres chez eux.
- . Le Conseil municipal a décidé de se rapprocher des professeurs des écoles, pour que les élèves viennent pendant les horaires scolaires.

. Dépôt de pain à l'Agence Postale Communale :

- du mardi au samedi inclus –
organisé par l'**Amicale des Parents d'Elèves** avec la
Boulangerie-Pâtisserie « **L'Alliance du Fournil de Pontigny** ».
- 20% sera reversé par l'Alliance du Fournil » au profit de l'Amicale.

. Distributeur de pain :

- En fonction « Place de l'Eglise » 24h/24h.

. Dates à retenir :

- . Elections présidentielles : dimanches 23/04 et 07/05/2017
- . Elections législatives : dimanches 11 et 18/06/2017

.../...

Commission Fêtes & Cérémonies – réunion du 14/01/2017 :

- * lundi 08 mai : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945,
- dimanche 14 mai : Marché « LES SAINTS de GLACES »
- exposants : graines-plantes-légumes-produits gastronomiques...
- samedi 24 juin : Fêtes de la St JEAN & de la Musique,
- samedi 08 juillet : Concours de PETANQUE « au Stade »,
- samedi 26 août : Journée « NATURE & DECOUVERTE »
Repas champêtre-Feu d'artifice- musique,
- samedi 16 & 17 septembre : Journées du Patrimoine
« Eglise – Bibliothèque »
- samedi 11 novembre : Commémoration de la Victoire de la Paix,
- dimanche 19 novembre : Repas des Aînés,
- dimanche 17 décembre : Noël des enfants,
- samedi 06 janvier 2018 : Vœux du Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas organiser de « Marché de Noël » cette année.

Séance levée à 23h25

Prochaines réunions : vendredi 24 février 2017 à 20h30.
vendredi 24 mars 2017 à 20h30.



Le Maire
Chantal BEAUFILS

Site de la Commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
courriel : mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr
Tél. 03.86.41.82.21 - Fax. 03.86.41.19.58